

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

Réception par le préfet : 20/04/2026
 Publication : 20/04/2026



LA SOUTERRAINE
 ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du huit avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, PINAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
 formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-François LAGUIDE a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 26 + 1
Nombre de suffrages exprimés	: 27

Objet : Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires

Les résultats estimés de l'année 2025, la situation macroéconomique, les éléments contenus dans la loi de finances 2026 permettent d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires qui doit se tenir dans les 10 semaines précédant le vote du Budget primitif.

Le dossier précisant les principales orientations est soumis au débat, il a été adressé à chaque conseiller municipal et est annexé à la présente délibération.

Décision : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quinze avril deux mille vingt six.

Le Maire,

 Etienne LEJEUNE

La secrétaire de séance,

 Fabienne LUGUET

Publié le 20 avril 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



LA SOUTERRAINE

ENGAGÉE PAR NATURE

Vu pour être

annexé à la délibération

n° 226-58, en date du 14/04/2026

La SOUTERRAINE le 15/4/2026

le Maire,



E. LEJEUNE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2026

PREAMBULE

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- Environnement macroéconomique
- Environnement microéconomique
- Processus d'adoption du Projet de loi de Finances

ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES

ANALYSE RETROSPECTIVE

Les ressources et dépenses de la collectivité

Les ressources de fonctionnement

- Le FCTVA
- La DGF
- La fiscalité communale
- Les produits du domaine
- Les revenus des immeubles

Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les autres dépenses

L'état des lieux des finances communales

- Les indicateurs de gestion financière 2020-2025 : les Epargnes
- Le financement de l'investissement
- Les principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés
- La Dette
- Les résultats des Comptes Financiers Uniques 2025

ORIENTATIONS POUR 2026

Fonctionnement

- Prospectives 2026-2031 des produits de fonctionnement
- Prospectives 2026-2031 des charges de fonctionnement

Investissement

- Les projets
- Les ressources

Prospectives : budgets synthétiques 2026

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et, plus généralement, aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sostranienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans la loi de finances 2026 promulguée le 19 février 2026 et la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

Eléments de contexte

Extrait de la « note de Conjoncture » publiée en septembre 2025 par la direction des Etudes de la Banque Postale.

Environnement macroéconomique

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2^{ème} trimestre en rythme instantané après + 0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3^{ème} trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,5 % au 2^{ème} trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens. Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2^{ème} trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2^{ème} trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut

au 2^{ème} trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension. Autour de 3,5 %, le rendement des Obligations d'Etat françaises (OAT) 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

Environnement micro économique :

En 2025 les dépenses de fonctionnement des communes ralentiraient en fin d'année, en particulier du fait de la maîtrise des charges à caractère général qui bénéficieraient de la décélération des prix. Mais du côté des recettes de fonctionnement, une progression moins marquée serait également constatée, tant du côté des recettes fiscales (comme c'est souvent le cas à l'approche des élections municipales) que des autres recettes (ralentissement voire baisse des dotations et participations). Au global, l'épargne brute des communes serait donc de nouveau orientée à la baisse, bien que dans une moindre mesure par rapport à l'an dernier. Les dépenses d'investissement enregistreraient une hausse de 4,2 %, deux fois moins forte qu'en 2024, soutenue par les ressources externes et le recours à l'endettement : par rapport à l'an dernier, le flux net de dette pourrait doubler, pour atteindre un niveau proche de 2 milliards d'euros. Les communes auraient sans doute également recours à un prélèvement sur leur fonds de roulement à hauteur de 1,5 milliard d'euros, montant proche du niveau de 2024.

Processus d'adoption du Projet de Loi de Finances

- Dépôt du projet de loi de finances le 14 octobre 2025
- Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale depuis le 24 octobre 2025
- Rejet de la première partie le 21 novembre 2025
- Transfert au Sénat le 24 novembre 2025
- Discussion commencée au Sénat en première lecture depuis le 27 novembre
- Vote positif de la première partie le 4 décembre 2025
- Examen des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » le 10 décembre 2025
- Vote sur l'ensemble positif le 15 décembre 2025
- Echec de la commission mixte paritaire (CMP) le 19 décembre 2025
- Deuxième lecture à l'Assemblée nationale prévue du 13 au 23 janvier 2026, sur la base du texte adopté par le Sénat ; texte modifié par le Gouvernement et considéré comme adopté le 27 janvier 2026 après utilisation de l'article 49 § 3 de la Constitution
- Rejet par le Sénat le 28 janvier 2026
- Texte définitif considéré comme adopté le 2 février après utilisation de l'article 49 § 3 de la Constitution
- Saisine du Conseil constitutionnel annoncée par le Premier ministre
- Promulgation de la loi de finances le 19 février 2026

ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2026

- **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement programmée dans la loi des finances publiques 2023-2027**

Pour les collectivités territoriales, l'objectif est une diminution de 0,5 % par an en volume des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2023-2027. Cela signifie que, hors inflation, les dépenses doivent baisser chaque année de 0,5 % en termes réels. En valeur (c'est-à-dire incluant l'inflation), la progression des (Dépenses Réelles de Fonctionnement)

DRF doit être inférieure de 0,5 point au taux d'inflation, ce qui revient à une quasi-stabilisation ou une légère baisse en termes réels

Il n'y aura pas de contraintes spécifiques pour pénaliser les collectivités qui ne respecteraient pas les objectifs fixés.

Redistribution des concours de l'Etat : stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- **La dotation forfaitaire** elle est ponctionnée de l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ; elle est indexée sur l'évolution démographique ;
- **La Dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente de 150 M € ; elle est financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire ;
 - o DSR fraction Bourg centre est majorée de 5,28 % ; elle est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, elle vise à compenser les charges que ces communes supportent pour maintenir un niveau de services suffisant et à favoriser la centralité et l'attraction de ces pôles ruraux.
 - o DSR Péréquation est augmentée de 8,86 %. Il s'agit de répartir aux communes les plus pauvres une part supplémentaire de DSR.
- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** reste stable.

- Adoptions diverses

- o **DILICO** : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des 2 099 collectivités territoriales listées dans la loi de finances 2025, pendant 3 ans afin de participer, à hauteur d'un milliard d'euros, au redressement des comptes. Le projet de loi de finances 2026 prévoyait d'inclure les communes dans le dispositif. Cela n'a pas été retenu dans la loi de finances.
 - o **FCTVA : le Fonds de Compensation de TVA** est une fraction de la TVA payée en 2025 qui est reversée en 2026 ; le taux de remboursement reste à 16,404 % sur les 20 % payé ; les remboursements pour les communes sont toujours en n+1.
Il était prévu dans le Projet de Loi de Finances (PLF) une suppression du FCTVA sur l'investissement et quelques articles de fonctionnement (entretien voirie et bâtiment). Cela n'a pas été retenu. Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée n'est donc pas modifié en 2026.
 - o **CNRACL** : Hausse des cotisations CNRACL de 3 points pendant 4 ans (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers)
 - Taux à 31,65 % en 2024
 - 01/01/2025 de 34,65 %.
 - 01/01/2026 de 37,65 %
 - 01/01/2027 de 40,65 %
 - 01/01/2028 de 43,65 %
 -

- Dotations d'investissement 2026 (en M€)

Il était prévu de fusionner les dotations en un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) à partir de 2026, la loi de finances n'a pas retenu la création du FIT. Les dotations d'investissement pour 2026 sont en baisse.

	Autorisations d'Engagements	
- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	1 046	Les montants sont diminués
- DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement local)	420	Les montants sont diminués
- DPVD (Dotation petites villes de demain)	150	
- Fonds Verts	1 910	Les montants sont en baisses de 16 % Dont 100 pour le fonds climat territorial

- Mesures fiscales

- Base imposition : revalorisation des bases cadastrales de 0,8 %.
- A partir de 2027 la taxe sur la vacance des locaux d'habitations est modifiée :
Zones tendues :
 - Locaux vacants depuis plus d'un an au 1/1
 - Taux égal à 17 % la première année, à 34 % à partir de la deuxième année
 - Majoration des taux possible dans la limite de 30 % la première année et de 60 % à partir de la deuxième
- Autres zones :
 - Locaux vacants depuis plus de deux ans au 1/1
 - Taux librement fixé par la commune (ou l'EPCI en absence de taux communal) dans la limite de 50 %

- Mesures diverses

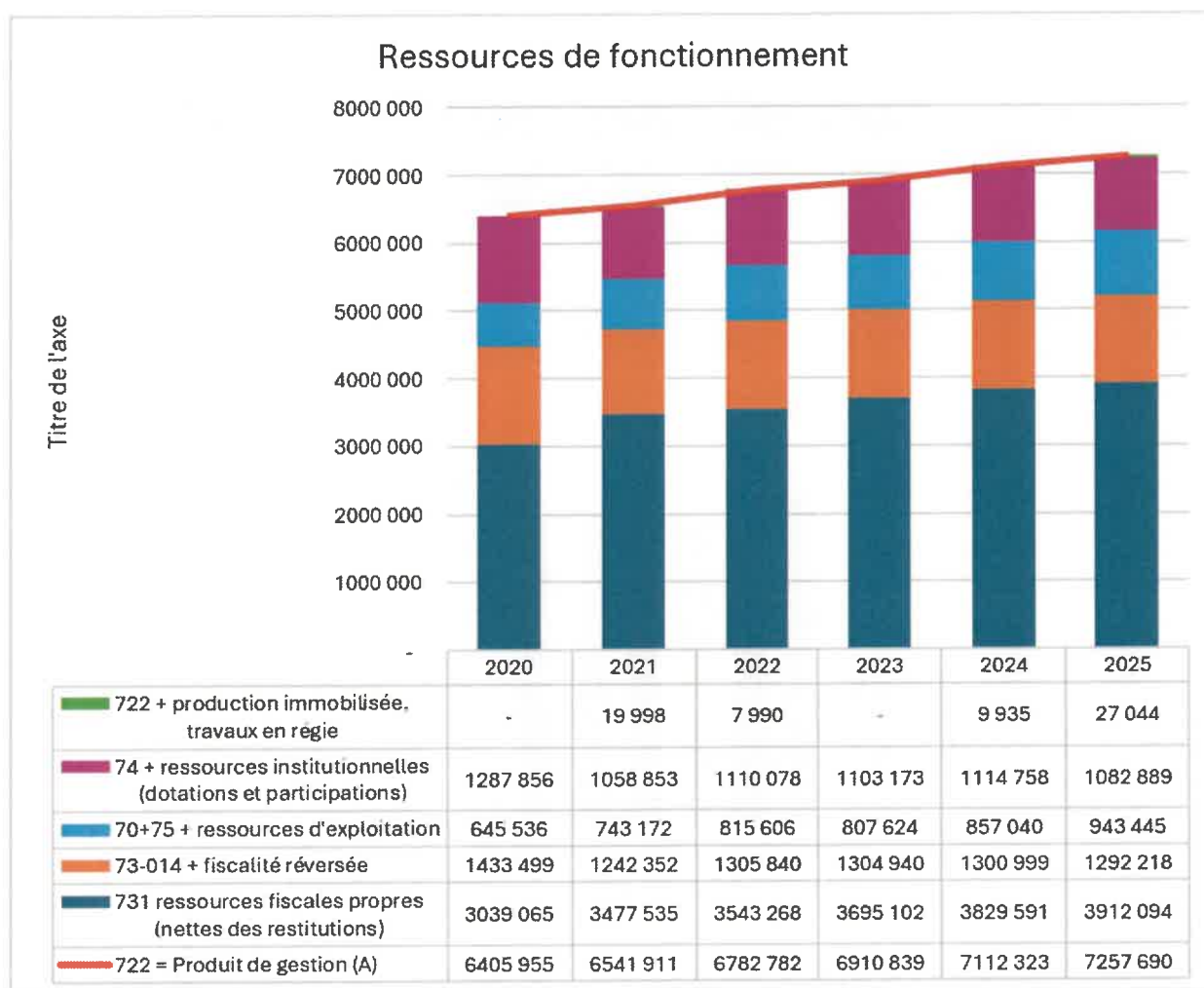
- Passage obligatoire en M57 du fait de la généralisation du Compte financier unique (CFU) ; fusion du compte administratif et du compte de gestion.
- Taxe d'aménagement
Abaissement à 3 000 m² du seuil de surface retenu pour les projets donnant lieu au versement d'un acompte
Adaptation des règles d'exonération
Extension à tous les commerces de centre-ville de l'exonération en faveur des commerces de moins de 400 m²
Adaptation des exonérations pour les annexes des logements sociaux (caves et garages)
- Prime régaliennne annuelle pour tous les maires : 554 € (soit 500 € net)
- Suppression de la prise en charge de l'état des cotisations sociales des apprentis des collectivités.
- Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique
- Extension du congé de maternité pathologique

○ Analyse rétrospective

LES RESSOURCES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

1) Les ressources de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,54 % par rapport à 2024. Les recettes sont boostées par les différentes ventes de terrain et immeuble pour 80 273 € et la reprise des provisions de l'immeuble 4 rue St Jacques pour un montant de 88 000 €.



Le Fonds de Compensation de la T.V.A.

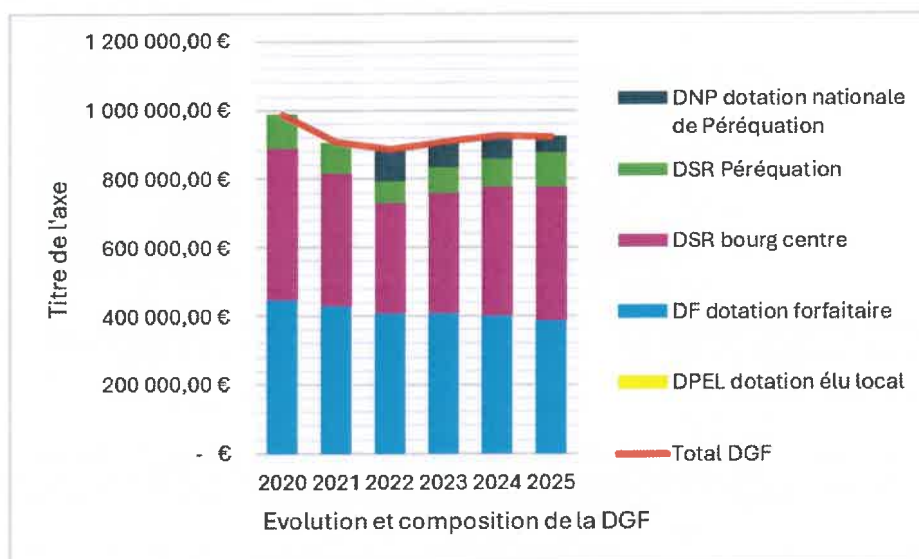
Remboursement sur le fonctionnement

Depuis la loi de finances de 2016, le remboursement de la TVA est également effectué sur certaines dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments publics et aux travaux sur la voirie. Très peu de dépenses sont éligibles.

FCTVA	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA fonctionnement	3 331,09	7 810,98	3 934,48	3 982,36	6 247,89	9 263,40

A) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DPEL dotation élu local						163,00 €
DF dotation forfaitaire	445 466,00 €	429 083,00 €	407 257,00 €	405 814,00 €	401 430,00 €	387 396,00 €
DSR bourg centre	441 063,00 €	386 448,00 €	322 283,00 €	354 139,00 €	376 666,00 €	390 805,00 €
DSR Péréquation	101 021,00 €	90 919,00 €	64 165,00 €	73 661,00 €	80 952,00 €	97 142,00 €
DNP dotation nationale de Péréquation			90 919,00 €	73 646,00 €	66 282,00 €	47 393,00 €
Total DGF	987 550,00 €	906 450,00 €	884 624,00 €	907 260,00 €	925 330,00 €	922 899,00 €



Le graphique nous montre que la DGF baisse et que sa composition se modifie. La dotation forfaitaire baisse chaque année alors que la dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre augmente.

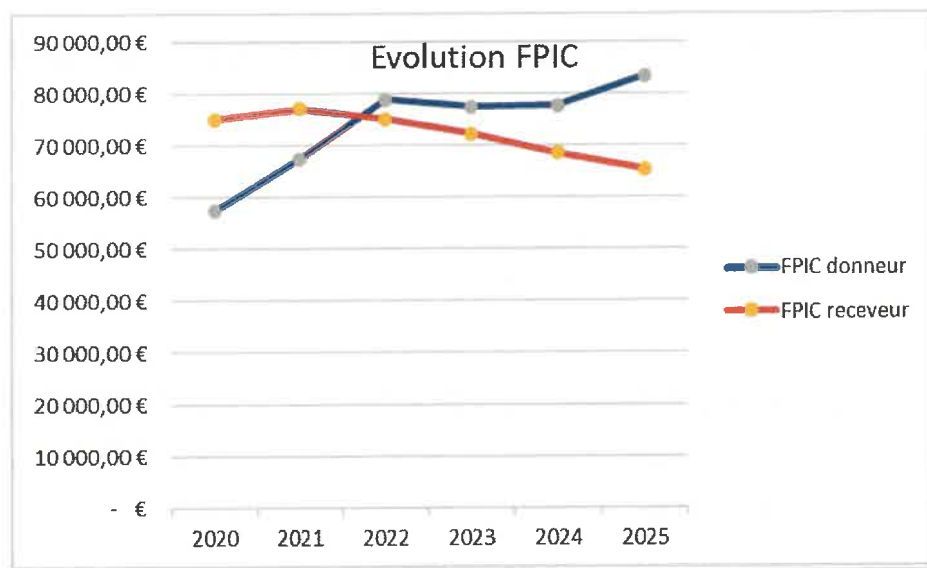
B) La fiscalité communale

	en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
731	ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	3 039 065	3 477 535	3 543 268	3 695 102	3 829 591	3 912 094
73-014	+ fiscalité réversée	1 433 499	1 242 352	1 305 840	1 304 940	1 300 999	1 292 218
	= fiscalité totale nette	4 472 564	4 719 887	4 849 108	5 000 042	5 130 590	5 204 312

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

En vertu de l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FPIC donneur	57 389,00 €	67 437,00 €	78 853,00 €	77 463,00 €	77 686,00 €	83 346,00 €
FPIC receveur	75 136,00 €	77 095,00 €	75 074,00 €	72 267,00 €	68 531,00 €	65 396,00 €
solde FPIC	17 747,00 €	9 658,00 €	- 3 779,00 €	- 5 196,00 €	- 9 155,00 €	- 17 950,00 €



Le graphique fait apparaître l'effet ciseau constaté par la hausse du FPIC donneur et la baisse du FPIC receveur c'est à dire que ces deux variables évoluent de manière opposée ; on reverse plus de FPIC que l'on en reçoit.

- Les impôts locaux

Les impositions directes sont constituées de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation sur les maisons principales est compensée par l'Etat à l'euro prêt (taux de référence 2017).

Au cours de ces 7 exercices, l'équipe municipale a tenu compte de la situation sociale, économique difficile, elle a respecté son engagement auprès des citoyens et n'a donc pas augmenté les taux d'imposition depuis 2008 ; en 2023, la municipalité a baissé ses taux. Les taux n'ont pas été modifié en 2025.

Taux votés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH Habitation	15,91%					
TH résidence secondaire	15,91%	15,91%	15,91%	15,57%	15,57%	15,57%
Taxes Foncier bâties	23,52%					
Taxes Foncier bâties + taux TH département 22,93%		46,45%	46,45%	45,45%	45,45%	45,45%
Taxes Foncier non bâties	77,43%			75,76%	75,76%	75,76%

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH Habitation	1 211 859,00					
TH résidence secondaire		129 856,00	123 918,00	163 982,00	152 748,00	123 046,00
Taxes Foncier bâties	1 739 472,00	3 033 214,00	3 146 973,00	3 262 362,00	3 409 802,00	3 477 222,00
Taxes Foncier bâties + taux TH département 22,93%	84 715,00	83 955,00	87 353,00	90 980,00	94 580,00	85 303,00
TOTAL	3 036 046,00	3 247 025,00	3 358 244,00	3 517 324,00	3 657 130,00	3 685 571,00

La base des contributions fiscales a été revalorisée de 1,7 % par la loi de finances 2025.

- Les droits de mutations

Les droits d'enregistrement (ou de mutation) s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (ventes d'immeubles situés sur le territoire communal). Le marché de l'immobilier est reparti en 2025.

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droits de mutation	97 278	97 000	164 025	146 558	137 773	165 157

- Les produits du domaine

Il s'agit principalement des produits des redevances d'occupation du domaine public, des recettes du cinéma, les cantines, les locations des gymnases à la cité scolaire, les remboursements de charges de la Maison de l'Emploi et de la Formation, les concessions des cimetières. Pour rappel, la commune n'a plus de recette d'urbanisme depuis 2023.

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
produits du domaine chapitre 70	354 066	373 451	399 094	347 057	383 631	377 506

C) Les revenus des immeubles

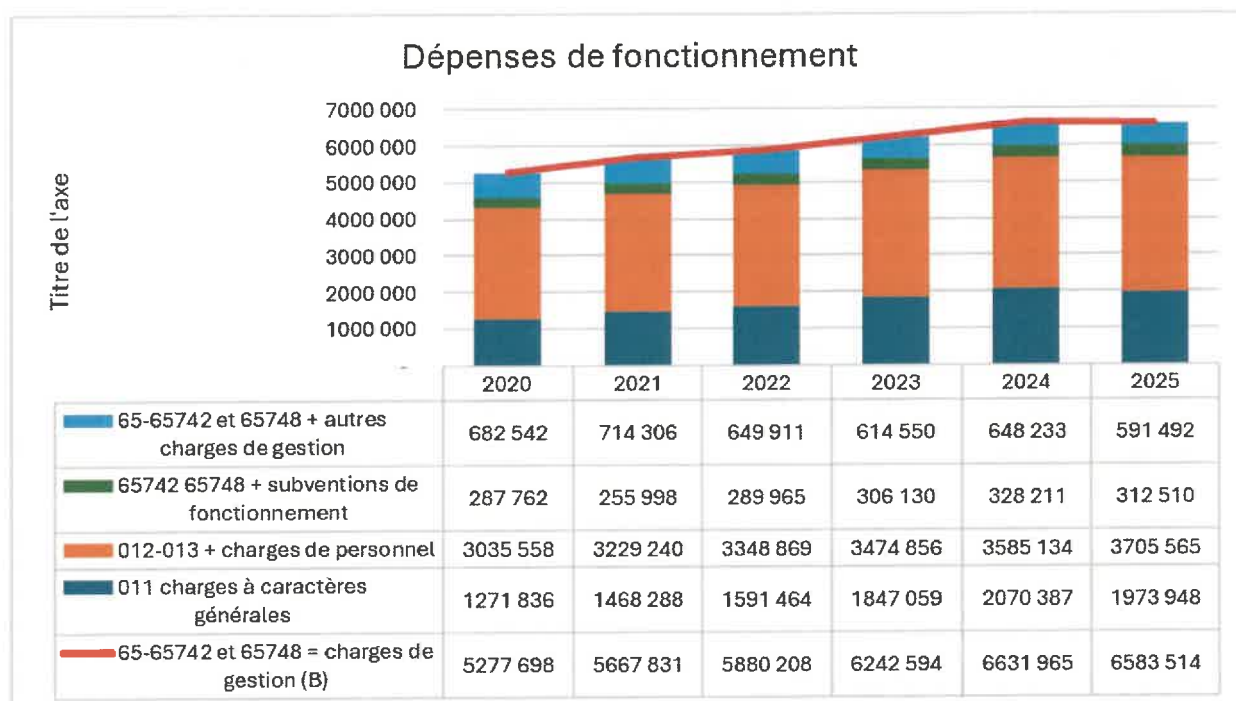
Il s'agit des revenus liés aux immeubles de la commune : loyers de la MEF, loyer des logements, location de salles. Les locaux du 8 place Emile Parrain sont occupés depuis le mois de novembre. La commune loue également un local au 4 rue Saint Jacques depuis le mois de novembre 2024.

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
produits des immeubles chapitre 75	291 470	369 721	416 540	462 930	473 409	565 939

2) Les Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,83 % entre 2024 et 2025. Ce sont les charges générales qui ont baissé de 4,66 % avec une baisse de 24 % sur l'électricité. Les charges salariales sont maîtrisées avec une hausse de 3,76 %.

La dépense réelle de fonctionnement par habitant pour la Commune est de 1 293 € pour l'année 2025 sur CFU 2025. Elle est de 1 207 € en 2024 (sources DGFIP) pour une ville de même strate que La Souterraine.



Point sur quelques éléments témoins de nos choix de dépenses de fonctionnement :

a) La Souterraine une cité citoyenne

- Intramuros : un outil de communication au service des associations pour présenter les événements sur le territoire ;
- Jumelage avec Filderstadt depuis 50 ans intergénérationnel (conseil municipal des enfants, Conseil municipal, Comité de jumelage, associations, citoyens) ;
- Opération de revitalisation centre bourg : un travail est mené pour favoriser l'installation de nouveaux commerçants ;
- 4 écoles sont au service des plus jeunes citoyens : 22 agents ;
- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Protection des bâtiments et des matériels communaux ;
- Préservation des milieux naturels ;
- Sensibilisation des élèves et des citoyens à la biodiversité ;
- Eclairage public ; politique d'économie d'énergie.

b) La Souterraine une cité solidaire

- La commune a contribué à la vie associative comme chaque année à hauteur de 282 614 € de subventions ;

- Aide à l'installation de nouveaux commerces pour 29 896 € de subventions d'aide aux loyers ; la Commune adhère à Village Etape pour la somme de 7 732,50 € ;
- France services : Installation des nouveaux locaux pour recevoir le public ;
- CCAS 150 000 € ; repas de l'amitié et salon des séniors subvention de fonctionnement qui est une dépense obligatoire pour la commune ;
- Caisse des Ecoles 20 000 € ;
- Ukraine : accueil étudiantes en architecture de Dnipro ;
- Le Service PASS au service des associations comprend 5 personnes. Ce service permet notamment aux associations de bénéficier de locaux et de matériels pour organiser des événements sur le territoire.

c) La Souterraine une cité attractive

- Micro-Folie : un outil au service de la culture ouvert à tous ; cet outil est gratuit. Différents publics y sont accueillis : Cité Scolaire, écoles, Centre Hospitalier, EPHAD ;
- Cinéma : une salle qui offre une programmation de qualité et variée avec des tarifs modérés ;
- Aménagement de la cité par une nouvelle politique des espaces verts en lien avec la préservation de l'eau et de la biodiversité ;
- Valorisation du patrimoine et de la cité : entretien quotidien de la voirie, des bâtiments, les fouilles archéologiques, la Fresque de Bridiers, rénovation du lavoir...
- Verdissement des cours des écoles.

d) La Souterraine une cité dynamique

- Le marché tous les samedis matin ;
- Les marchés d'été ;
- Le Marché de Noël.
- Evènements sportifs : Gymnastique au sol, GRS, Vélo, Championnat National de Pétanque des Pompiers...

Les charges à caractère général 011

- Point sur l'énergie et les fluides
 - o Chiffres en euros

	info 2024 prix	v prix	consommatio n MWh	Consommation ANNEE 2025 prix	consommatio n MWh	V° prix	V° conso
Article 60618 gaz						2025/2024	
TOTAL BUDGETS	320 000,00			290 000,00			
ENGAGE PAYE	303 359,03 €	4,71%	1 616,000	268 263,06 €	1 179,000	-11,57%	-27,04%
Article 60612 électricité							
TOTAL BUDGETS	350 000,00 €			335 000,00 €			
ELECTRICITE			1 115,000		1 102,000		-1,17%
lot 4 total energie	281 702,75 €		831,000	209 567,92 €	817,000	-25,61%	-1,68%
lot 1 et 2 EDF							
dont Eclairage public pour info	67 061,00 €		284,000	53 845,00 €	285,000	-19,71%	0,35%
ENGAGE PAYE	348 763,750			263 412,92 €		-24,47%	
Article 60621 fioul chauffage							
TOTAL BUDGETS	10 000,00 €		litres	8 000,00 €	litres		
ENGAGE PAYE fioul	7 538,92 €	-70,89%	6 501,000	3 442,70 €	3 002,000	-54,33%	-53,82%
Article 60613 PLAQUETTES BOIS							
TOTAL BUDGETS	25 000,00 €		m³	21 000,00 €	m³		
ENGAGE PAYE plaquette bois	19 784,76 €		480,000	17 776,59 €	450,000	-10,15%	-6,25%
Article 60622 carburants véhicules et matériels			litres		litres		
TOTAL BUDGETS	55 000,00 €			55 000,00 €			
ENGAGE PAYE	55 412,74 €		35 563,000	48 559,01 €	33 426,000	-12,37%	-6,01%

Bien que les charges énergétiques diminuent, le montant reste élevé.

Malgré la baisse des consommations de gaz de 27 % due en partie à l'arrêt du chauffage gaz dans le bâtiment Saint Joseph depuis le mois d'avril 2025, la facture de gaz a baissé de seulement 12 %.

Les consommations électriques sont stabilisées. Néanmoins, la consommation de l'éclairage public est en légère hausse ; cela est due à une amplitude horaire réajustée.

A noter que nous avons atteint les objectifs 2030 du décret tertiaire. Le décret tertiaire, issu de la loi Elan, impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire pour lutter contre le changement climatique.

Avec la publication du décret n°2026-16 au Journal officiel du 17 janvier 2026, une nouvelle étape décisive vient d'être franchie : 13 nouvelles catégories de bâtiments tertiaires et industriels sont désormais soumises à cette réglementation ambitieuse. Cette évolution répond à une exigence de la [directive européenne 2024/1275](#) sur la performance énergétique des bâtiments, qui impose aux États membres de soumettre l'ensemble de la construction neuve à des normes environnementales strictes d'ici mi-2026.

Les charges de personnel 012

Mesures ayant impacté le budget Charges de personnel

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la commune sont composés de :

- 75 agents fonctionnaires (69 à temps complet, 3 à temps partiel choisi, 4 à temps non complet) qui représentent 73,40 ETP
- 4 agents contractuels sur emplois permanents qui représentent 3,48 ETP
- 5 agents remplaçants
- 2 apprentis

Plusieurs faits ont impacté le budget dépenses « Charges de personnel »

- Dépenses en lien avec le recensement de la population début 2025, 20 254 € pour une dotation de recensement de 9 701 €
- Hausse du taux de la cotisation patronale de la CNRACL +3 % (passe de 31.65 % à 34.65 %) soit + 53 000 €
- Versement d'un capital décès à la famille d'un agent décédé.

- L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque Prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7 €, par agent et par mois, la commune a fait le choix de la convention de participation proposée par le CDG23 et de doubler la participation passant de 12 € à 24 € soit :
 - 7 200 € en 2024 à 57 agents
 - 10 400 € en 2025 à 36 agents
- Baisse de la prime d'assurance statutaire mais garanties réduites avec seulement les Accidents de Travail et Maladie Professionnelle assurés.
- Hausse des arrêts de travail longs imposant pour certains le recrutement d'agents remplaçants pour le service Affaires scolaires (environ 3 ETP remplacements dans les écoles). Environ 2 sur 3 ont pu être en petite partie indemnisés par l'assurance statutaire expliquant la hausse des recettes au chapitre 013 atténuant les charges. A noter aussi le remplacement au cinéma pour un agent à temps partiel thérapeutique.
- Nomination stagiaire en 2025 de 2 agents contractuels en 2024
- Nomination en 2025 d'un agent catégorie B en remplacement d'un agent de catégorie A réduisant la dépense pour le poste de travail dont les missions ont été revues.
- La loi n°2025-127 de finances pour 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé à compter du 1^{er} mars 2025 (-5 000 € pour le budget 2025 sur le traitement indiciaire).

	Total remboursé	013 atténuations de charges				Charges		
		Dont emplois aidés	Dont décharges syndicales et mise à disposition	Dont Remboursement ménage CCAS	Remboursement maladie	Dont Assurance statutaire	Charges de personnel 012	Dépenses réelles de personnel
2020	144 523	18 826	11 386		114 311	86 233	3 179 762	3 035 239
2021	88 000	13 300	12 445		62 255	114 585	3 333 000	3 245 000
2022	139 057	35 879	7 670		95 507	113 186	3 487 925	3 348 868
2023	136 650	433	6 864		129 353	128 143	3 611 506	3 470 809
2024	85 968	0	6 395		79 573	13 425	3 671 102	3 585 134
2025	103 667			9 280	94 387	12 056	3 809 232	3 705 565

La commune s'auto assure pour la maladie ordinaire ; les remboursements 2025 correspondent aux dossiers démarrés avant le 1^{er} janvier 2024, aux dossiers concernant la maladie professionnelle et aux dossiers concernant les accidents de travail qui sont toujours assurés par un assureur.

Les remboursements vont diminuer puisqu'un agent en congé longue maladie a repris le travail et un est décédé.

Les autres charges

Il s'agit essentiellement du chapitre 65 où l'on trouve notamment les indemnités des élus, les contributions obligatoires comme le contingent incendie, le CCAS ainsi que les subventions aux associations.

On retrouve ici les politiques sociales que mène la municipalité avec la caisse des écoles qui permet de prendre en charge des gratuités cantines, qui permet aux enfants de partir en classe de découverte une fois dans leur scolarité élémentaire, les subventions aux associations (282 614 €), les aides aux loyers des nouveaux commerces (29 896,50 €).

Subventions exceptionnelles :

- Une aide à la MEF a été versée sous forme de subvention visant à neutraliser les loyers 2025 à hauteur 13 200 € ; elle est comptabilisée avec les subventions aux associations.
- Une subvention de 17 000 € a été versée à Creusalis pour le lotissement en cours au Cheix.

- Le solde de 50 % de la subvention versée au Concours national Limousines de 12 500 €
Ce qui ramène les subventions versées « habituelles » à la somme de 239 914 €.

ETAT DES LIEUX DES FINANCES

Le budget primitif 2026 sera élaboré en tenant compte des résultats du Compte Financier Unique de 2025.

1) Les indicateurs de gestion financière 2020-2025

Vocabulaire :

EPARGNE DE GESTION

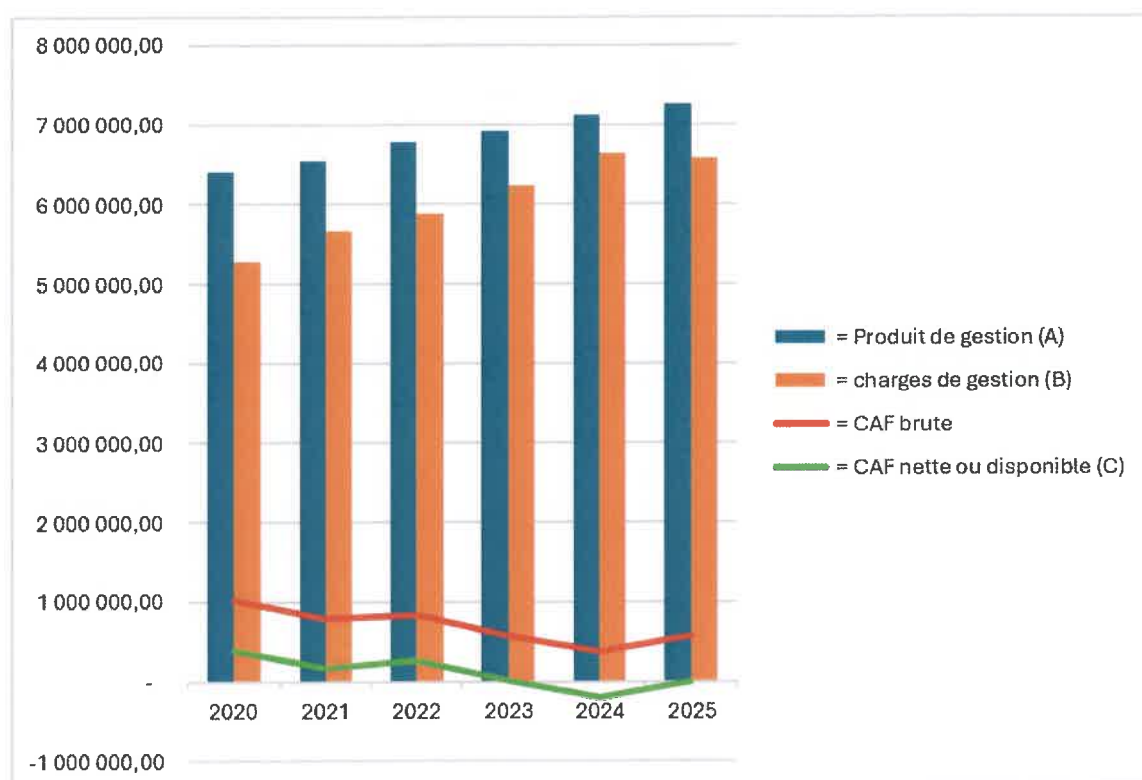
L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement sans les intérêts de la dette.

EPARGNE BRUTE

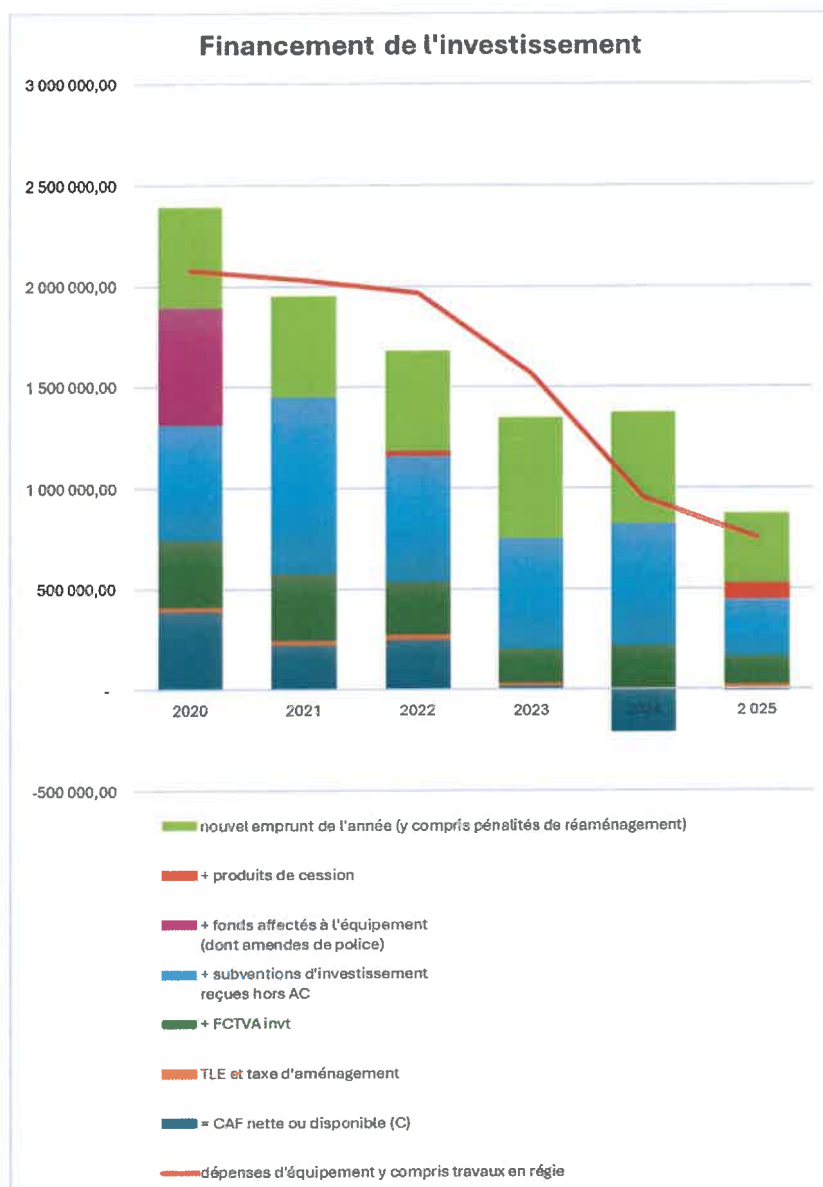
L'épargne brute est constituée de l'épargne de gestion sans les dépenses et recettes exceptionnelles (chapitre 67 et 77) et des provisions (chapitre 68 et 78).

EPARGNE NETTE :

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute moins le remboursement du capital.



Le financement de l'investissement



Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement de 2025 ont été engagées à 70 % ; les travaux ont été réalisés et payés à hauteur de 67 %, les 33 % constituent les restes à réaliser reportés sur le budget investissement 2026.

La volonté de la municipalité est de maintenir un investissement élevé afin d'accompagner le développement démographique de la cité et l'activité économique. Les travaux concernant l'école Tristan l'Hermitte à la suite du sinistre, bien que prévu au budget 2025, n'ont pas été engagés sur l'année 2025, les assurances n'ayant pas encore donné le chiffrage des dégâts.

Les investissements sont répartis sur les chapitres suivants :

CHAPITRE 20

Il concerne des études de travaux et des diagnostics sur les bâtiments et les arbres pour **22 020 €**.

CHAPITRE 204

Subventions d'équipements versées (participation caserne pompiers) pour **33 185 €**.

CHAPITRE 21

- L'immeuble 4 Rue Saint Jacques : **171 000 €**
- Gros Équipements : **197 552 €** dont principalement :
 - ✓ 3 Véhicules : 55 000 €
 - ✓ 6 copieurs : 22 610 €
 - ✓ Matériel informatique, téléphonie : 35 564 €
 - ✓ Mobilier urbain : 15 000 € ;
 - ✓ Buts Baskets mobiles La Parondelle : 10 494 €.
 - ✓ Matériel : 50 000 €

CHAPITRE 23 pour un total de **327 462 €**

- Travaux sur les bâtiments : 123 790 € ;
- Travaux d'aménagement de la cité : 73 416 € ;
- Travaux de voirie : 63 606 € ;
- Travaux sur le patrimoine : 23 900 €.
- Subventions d'équipements versées : 42 750 €

2) Liste de principaux programmes structurants ou gros achats réalisés ou engagés :

a) La Souterraine une cité citoyenne

La participation à la caserne des pompiers échelonnée de 2022 à 2042 est d'un montant de 33 184,97 € pour 2025.

La participation 2024, d'un montant de 33 405,90 €, a été amortie et neutralisée en 2025.

b) La Souterraine une cité solidaire

Réhabilitation de l'ancienne Caserne des Pompiers Rue Jean Jaurès :

Une étude de faisabilité de réhabilitation du bâtiment est en cours pour **19 044 € TTC**.

Les travaux pourraient être financés par de la DETR, de la DSIL éventuellement du fond friches.

La commune de La Souterraine a lancé une étude de faisabilité pour reconvertir l'ancienne caserne des pompiers en bâtiment associatif. Sans que cette liste soit, d'une part exhaustive, et d'autre part, arrêtée, cela permettrait d'accueillir des écoles de danse, de boxe, de musique, du yoga, la philharmonie, le Conservatoire de musique.

Il est demandé de prévoir des sanitaires et vestiaires en nombre suffisant, le bâtiment devra avoir la capacité d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Un point de vigilance sera à apporter sur l'étanchéité du bâtiment.

Cette étude comprendra :

- Une estimation budgétaire des travaux (viabilité financière ; évaluation des coûts de rénovation, des frais de fonctionnement) ;
- Évaluation de l'état de la structure, des installations électriques, plomberie, isolation ;
- Un plan des façades ainsi qu'un plan sommaire du projet ;
- Planning prévisionnel de la phase étude et planning prévisionnel des travaux.

c) La Souterraine une cité attractive

Pré études pour la construction d'une cuisine centrale pour les Ecoles

Des études ont été menées auprès de bureaux d'études spécialisés pour presque 12 000 € qui ont débouché sur un marché public de Maîtrise d'œuvre en 2025. Le marché a été attribué et arrêté pour cause d'incendie sur l'école Tristan l'Hermite au mois de février 2025.

L'avancement du projet est stoppé jusqu'à ce que les réparations de l'école soient terminées.

d) La Souterraine une cité dynamique

- Avenue du Pont Neuf

Les travaux se déroulent sur deux années comptables 2025 et 2026. Il s'agit de réaménager la voie roulante et les abords.

Les réseaux d'eau potable devenus cassants sont repris.

besoins HT	base subventionnable HT	ressources	taux	
travaux aménagement	210 336,03 €	DETR sur travaux aménagement	25%	84 134,41 €
travaux eau potable	126 316,00 €	CCPS fonds de concours	24%	79 934,00 €
		total subvention	49%	164 068,41 €
		autofinancement	51%	172 583,62 €
TOTAL HT	336 652,03 €	TOTAL HT		336 652,03 €

Budget Eau HT

Principaux travaux d'investissement engagés et payés en 2025.

L'usine de neutralisation est en fonctionnement depuis juin 2025.

	montant marché négocié	exécution	tx répartition	part Commune	part SIAP
MO	43 350,00 €	46 833,20 €	25%	35 124,90 €	11 708,30 €
lot 1 canalisations Migliori / TPCRB refoulement de la station du Poirier au réservoir de Bridiers restructuration du Bas Service	811 228,08 €	845 277,26 €		845 277,26 €	- €
lot 2 Génie Civil Ducrot	410 000,00 €	414 624,13 €	50%	207 312,07 €	207 312,07 €
lot 3 Equipements électroniques et électriques Saur	375 430,00 €	382 909,05 €	50%	191 454,53 €	191 454,53 €
Géotechnique	3 852,00 €	2 820,00 €	50%	1 926,00 €	1 926,00 €
SPS	2 344,00 €	2 379,87 €	25%	1 784,90 €	594,97 €
CT	4 000,00 €	3 575,04 €	50%	1 787,52 €	1 787,52 €
enedis		1 326,00 €	50%	663,00 €	663,00 €
DILA		810,00 €	25%	607,50 €	202,50 €
TOTAL PROJET	1 650 204,08 €	1 700 554,55 €		1 285 937,67 €	415 648,88 €
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 50% NOTIFIEE	807 111,58 €			628 949,59 €	203 293,05 €
SUBVENTION DEPARTEMENT 10% NOTIFIEE	159 402,30 €			115 733,55 €	39 668,75 €
	reste à charge			541 254,53 €	172 687,08 €
	rembt SIAP			168 812,20 €	
	reste à charge commune			372 442,33 €	

- Le schéma directeur

Un schéma directeur est un diagnostic suivi d'une préconisation des travaux à effectuer pour améliorer les rendements d'adduction d'eau potable.

BESOINS HT €		RESSOURCES €		
			taux	
Etude diagnostic et schéma directeur	42 200,00	agence de l'eau	70,00%	29 540,00
		département	10,00%	4 220,00
		total subventions	80,00%	33 760,00
		autofinancement	20,00%	8 440,00
TOTAL	42 200,00	TOTAL	100%	42 200,00

- La sectorisation

Des points de comptage ont été déposés sur le réseau d'eau potable afin de le quadriller. Cela permet de déterminer les secteurs où une fuite pourrait se déclencher et de la trouver plus rapidement.

Le plan de financement définitif est présenté dans le tableau ci-dessous :

BESOINS HT €		RESSOURCES €		
			taux	
eau travaux de sectorisation	72 542,00	agence de l'eau	67,50%	48 965,00
		département	9,64%	6 995,00
		total subventions	77,14%	55 960,00
		autofinancement	22,86%	16 582,00
TOTAL	72 542,00	TOTAL	100%	72 542,00

- Identification des zones non conformes au paramètre CVM (Eau et chlorure de vinyle monomère)

Ce diagnostic obligatoire a été effectué par la SAUR.

Le programme d'analyse porte sur 40 points qui seront prélevés 4 fois.

Mission engagée pour 16 800 € HT.

- Reprise conduite Eau Avenue du Pont Neuf

Conduite adduction eau 126 316 € HT.

Budget assainissement HT

- Les travaux de la 2^{ème} phase de chemisage de la Sédelle sont terminés ;
- Canalisation Rue René Gilet 64 085 € ;
- Canalisation Rue Henri Pluyaud 66 964 € ;
- L'automate de la Station d'épuration a été remplacé 51 895 € ;
- Achat d'une hydro cureuse 41 500 €.

e) La dette

L'annuité (rétrospective) :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour la collectivité.

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
habitants	5548	5329	5213	5182	5161	5176
Encours dette au 31/12	4 705 283	4 684 984	4 512 161	4 558 353	4 535 653	4 302 043
capital remboursé K	632 536,02	620 298,53	572 823,93	553 535	573 101	583 610
Intérêts i	126 325,10	109 298,34	95 718,48	95 411	105 638	95 582
annuité de la dette (K+i)	758 861	729 597	668 542	648 946	678 739	679 192
annuité de la dette par habitant	136,78	136,91	128,25	125,23	131,51	131,22

Pour le budget principal, un nouvel emprunt de 500 000 € a été négocié en 2025 pour un taux de 3,33 % sur une durée de 15 ans, il a été versé 350 000 € fin décembre. Le solde de 150 000 € sera réalisé en 2026.

Au sortir de l'exercice 2025, le stock de la dette communale s'élève à **4 302 K.€**.

De plus, il convient de rappeler que la « toxicité » de l'encours est nulle tous budgets confondus.

Notre capacité de désendettement est de 7 ans et 5 mois.

A noter qu'il n'y a plus de dettes sur le budget assainissement. Il n'a pas été contracté de nouveau prêt sur le budget eau en 2025.

Etat de l'endettement par exercice (état des lieux) :

Budget principal :

Etat de l'endettement par exercice
VILLE DE LA SOUTERRAINE

Date **18/03/2026**

Page **1**

Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2025	681 755,18	583 609,95	98 145,23	0,00	4 302 043,41
2026	665 308,14	572 402,27	92 905,87	0,00	3 729 641,14
2027	656 359,39	572 918,85	83 440,54	0,00	3 156 722,29
2028	498 482,67	429 523,39	68 959,28	0,00	2 727 198,90
2029	435 055,78	375 074,42	59 981,36	0,00	2 352 124,48
2030	394 173,20	341 952,44	52 220,76	0,00	2 010 172,04
2031	342 707,70	297 273,31	45 434,39	0,00	1 712 898,73

Budget eau :

Etat de l'endettement par exercice
SERVICE DES EAUX

Date 18/03/2026

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2025	38 676,75	26 424,35	12 252,40	0,00	437 738,74
2026	38 410,66	26 476,92	11 933,74	0,00	411 261,82
2027	38 876,56	26 529,52	12 347,04	0,00	384 732,30
2028	38 189,15	26 582,42	11 606,73	0,00	358 149,88
2029	37 501,72	26 635,74	10 865,98	0,00	331 514,14
2030	36 814,29	26 689,47	10 124,82	0,00	304 824,67
2031	36 126,87	26 743,66	9 383,21	0,00	278 081,01

Les résultats des comptes financiers uniques

a. Budget principal

24/02/2026		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	7 227 767,69 €	7 678 903,13 €	451 135,44 €
	A		I	I-A
	section investissement	1 441 013,58 €	1 354 376,00 €	-86 637,58 €
	B		J	J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)		211 767,89 €	
	C (si déficit)		K (si excédent)	
	report en investissement (001)	260 134,09 €		
	D (si déficit)		L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	367 957,00 €	511 788,00 €	143 831,00 €
	F		M	M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement G		N 662 903,33 €	total à affecter
	section investissement H -	202 940,67 €	O	besoin de financement

RESULTAT ANTICIPE 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	211 767,89 €	Résultat antérieur reporté 2024	- 260 134,09 €
Résultat de l'exercice 2025	451 135,44 €	Résultat de l'exercice 2025	- 86 637,58 €
Solde d'exécution cumulé 2025	662 903,33 €	Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2026	- 346 771,67 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	367 957,00 €
		Recettes	511 788,00 €
		Solde	143 831,00 €
TOTAL A AFFECTER	662 903,33 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 202 940,67 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **202 940,67 €**
(crédit au compte 1068 au BS 2026)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BS 2026 fonctionnement : **459 962,66 €**
(ligne 002 - report à nouveau)
- 3°) Solde d'exécution cumulé à reporter au BS 2026
(ligne 001- déficit d'exécution) **- 346 771,67 €**

reprise du résultat	001 déficit cumulé	- 346 771,67 €
	002 résultat reporté excédent	459 962,66 €
	1068 affectation en réserve	202 940,67 €

b. Budget assainissement

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	539 005,12 €	577 620,18 €	38 615,06 €
	A		I	I-A
	section investissement	301 878,96 €	242 139,31 €	-59 739,65 €
	B		J	J-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	report en fonctionnement (002)		377 915,13 €	
	C (si déficit)		K (si excédent)	
	report en investissement (001)		281 672,41 €	
	D (si déficit)		L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	282 295,00 €	87 964,00 €	-194 331,00 €
	F		M	M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement G	N	416 530,19 €	total à affecter
	section investissement H	- O	221 932,76 €	pas de besoin de financement

RESULTAT ANTICIPE 2025

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	377 915,13 €	Résultat antérieur reporté 2024	281 672,41 €
Résultat de l'exercice 2025	38 615,06 €	Résultat de l'exercice 2025	- 59 739,65 €
Solde d'exécution cumulé 2025	416 530,19 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2026)	221 932,76 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	282 295,00 €
		Recettes	87 964,00 €
		Solde	- 194 331,00 €
TOTAL A AFFECTER	416 530,19 €	RÉSULTAT	27 601,76 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
(crédit au compte 1068 au BP 2025)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 416 530,19 €

reprise du résultat	001	221 932,76 €
	002	416 530,19 €
	1068	

c. Budget eau

		DEPENSES	RECETTES	résultat exercice
REALISATIONS DE	section de fonctionnement	81 749,08	168 441,86	86 692,78 €
		A	I	I-A
	section investissement	257 591,80	439 699,65	182 107,85 €
		B	J	J-B
REPORTS DE L'EXERCICE	report en fonctionnement (002)		217 538,68 €	
		C (si déficit)	K (si excédent)	
	report en investissement (001)	167 293,17		
		D (si déficit)	L (si excédent)	
RESTE A REALISER A REPORTER EN(N+1)	section investissement	64 537,00	-	-64 537,00 €
		F	M	M-J
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	section de fonctionnement	G	N	304 231,46 € total à affecter
	section investissement	H	-49 722,32 € O	besoin de financement

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	217 538,68 €	Résultat antérieur reporté 2024 -	167 293,17 €
Résultat de l'exercice 2025	86 692,78 €	Résultat de l'exercice 2025	182 107,85 €
Solde d'exécution cumulé	304 231,46 €	Solde d'exécution cumulé 001	14 814,68 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	64 537,00 €
		Recettes	- €
		Solde	- 64 537,00 €
TOTAL A AFFECTER	304 231,46 €	RÉSULTAT	- 49 722,32 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 49 722,32 €
(crédit au compte 1068 au BP 2026)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 254 509,14 €
(ligne 002 - report à nouveau)

reprise du résultat	001	182 107,85 €
	002	254 509,14 €
	1068	49 722,32 €

LES ORIENTATIONS POUR 2026

FONCTIONNEMENT :

Au-delà de la préparation du budget primitif 2026, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 5 ans (2026 - 2031).

a) Prospective 2026 – 2031 des produits de fonctionnement : présenté en M57

en €		2026	2027	2028	2029	2030	2031
731	ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	3 974 500	4 150 000	4 274 500	4 402 735	4 534 817	4 670 862
73-014	+ fiscalité réversée	1 284 500	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
	= fiscalité totale nette	5 259 000	5 450 000	5 574 500	5 702 735	5 834 817	5 970 862
70+75	+ ressources d'exploitation	1 722 200	1 100 000	1 122 000	1 144 440	1 167 329	1 190 675
74	+ ressources institutionnelles (dotations et participations)	1 013 632	1 013 632	1 013 632	1 013 632	1 013 632	1 013 632
722	+ production immobilisée, travaux en régie	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	= Produit de gestion (A)	8 014 832	7 583 632	7 730 132	7 880 807	8 035 778	8 195 169

Dans un environnement national qui continue à être incertain, une crise énergétique qui impacte les charges générales, il convient de maintenir une vigilance accrue sur le niveau de l'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre – d'une part, afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'autre part, de préserver le niveau d'investissement de la ville.

Cet objectif est contrarié par le sinistre survenu à l'école Tristan l'Hermite ; à ce jour, l'assureur n'a toujours pas arrêté le montant de l'indemnisation.

Produits du domaine (70)

Il n'y a pas de changements de recettes attendus dans les produits pour une année normale où les équipements sont ouverts au public à leur maximum (cinéma et salle de formation).

Fiscalité (73)

- Hypothèse retenue en matière d'évolution des bases de fiscalité locale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fait état d'une augmentation de 0,8 % pour 2026. Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition de la commune de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel en 2023, la taxe d'habitation sur les maisons principales n'existe plus. La taxe d'habitation est compensée par l'Etat aux communes.

Le produit attendu est de 3 829 479 € après application du coefficient correcteur.

FPIC : les modalités de répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sont révisées.

- L'attribution de compensation est fixée au montant de 1 310 018 € ;
- Les droits de mutations ont augmenté en 2025.

Dotations et participations (74)

Dotation globale de fonctionnement :

- La loi de finances 2026 n'a pas modifié l'enveloppe globale de la DGF, mais la répartition entre les dotations est modifiée.

DOTATIONS COMMUNE 2026

	articles	2026 notifiée
D.G.F. montant total		888 862,00 €
D.G.F. Dotation forfaitaire DF	74 111	345 169,00 €
D.G.F. Dotation de Solidarité rurale "Bourg Centre DSR	741 121	406 585,00 €
D.G.F. Dotation de Solidarité rurale "Péréquation" DSR	741 121	108 348,00 €
D.G.F. Dotation nationale de Péréquation DNP	741 127	28 760,00 €

Autres Produits de Gestion (75)

- Les locations de nos bâtiments sont stables. Les recettes attendues sont sensiblement identiques. Les loyers sont révisés chaque année selon l'indice de révision dans le contrat.
- Le remboursement des primes d'assurances pour le sinistre de l'école Tristan l'Hermitte sera comptabilisé sur l'article 75 888 pour une prévision de 800 000 € ce qui augmente exceptionnellement le chapitre.

Prospective 2026-2031 des charges de fonctionnement :

en €		2026	2027	2028	2029	2030	2031
011	charges à caractères générales	2 254 145	2 200 000	2 222 000	2 244 220	2 266 662	2 289 329
012-013	+ charges de personnel	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000	3 928 000
65742 65748	+ subventions de fonctionnement	325 000	320 000	315 000	315 000	310 000	310 000
65-65742 et 65748	+ autres charges de gestion	735 000	730 000	725 000	725 000	720 000	720 000
	= charges de gestion (B)	7 242 145	7 178 000	7 190 000	7 212 220	7 224 662	7 247 329

La prospective est une prévision établie à partir du budget primitif 2026.

Les charges de personnel 2026

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de la commune sont composés de :

- 76 agents fonctionnaires (69 à temps complet, 3 à temps partiel choisi, 4 à temps non complet) qui représentent 74,08 ETP
- 4 agents contractuels sur emplois permanents qui représentent 3,48 ETP
- 4 agents remplaçants ou sur besoins occasionnel.
- 2 apprentis

Les dépenses à prévoir impactant le budget Charges de personnel – 012 :

- Hausse de cotisations patronales :
- Nouvelle hausse du taux de la cotisation patronale de la CNRACL +3 % (passe de 34,65 % à 37,65 %) soit + 55 000 €
- IRCANTEC + 0,07 %
- Vieillesse URSSAF + 0,08 %
- Versement mobilité régional et rural 0,15 % (nouveau)
- Hausse du SMIC
- L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne peut pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, la commune a fait le choix de la convention de participation proposée par le CDG23 et de porter la participation de 10 € à 25 € - Budget supplémentaire à prévoir pour le versement de la participation en Prévoyance + Santé : + 7 000 €

- Les primes d'assurances statutaires repartent à la hausse avec toujours des garanties réduites + 20 000 €. Une provision budgétaire est constituée pour pallier l'absence de personnel absent pour congé maternité et paternité.
- Plusieurs arrêts de travail longs et un congé maternité imposent le recrutement d'agents remplaçants notamment pour le service Affaires scolaires (environ 2,5 ETP remplacements dans les écoles) et le remplacement au cinéma d'un agent en formation.
- Recrutements envisagés : 1 cuisinier mis à disposition de la cité scolaire et le passage à temps plein d'un agent technique mécanicien. Poste de placier à pourvoir en externe. Stagiairisation d'agents contractuels déjà en poste. Nomination d'un agent rédacteur.

Les charges à caractère général 011

Elles sont nécessaires au bon fonctionnement des services, il s'agit des matériaux et matériel pour le travail des agents ; elles sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc... L'objectif affiché sur ce poste reste d'arriver globalement à maîtriser les dépenses tout en tenant compte du niveau d'incompressibilité de certaines charges (chauffage et entretien des bâtiments et matériels).

Les prévisions énergétiques qui représentent une grande partie des charges à caractère général sont établies sur la base des consommations 2025 qui sont stables par rapport à 2024. Le mois d'octobre froid et pluvieux a obligé la mise en route des chaufferies 3 semaines plus tôt qu'en 2024, l'amplitude du fonctionnement de l'éclairage public a été augmenté.

L'année 2026 sera dans la continuité des économies d'énergie.

Le nouveau marché 2026-2028 de l'énergie électrique affiche pour 2026, le prix de l'électricité baisse de 12 % pour les bâtiments mais il augmente de 30 % pour l'éclairage public.

Le prix du gaz est établi jusqu'au 30 juin 2026 ; au vu de l'actualité, il est fort probable que les prix du prochain marché soient maintenus à un prix fort. Le bâtiment Saint Joseph n'est plus chauffé au gaz ; les quelques salles utilisées sont chauffées à l'électricité.

Des choix politiques avec des produits plus respectueux de l'environnement, du désherbage mécanique, les fouilles archéologiques effectuées par l'Université de Tours nécessitent une participation aux frais de logistique de 5 000 €.

La municipalité souhaite dans sa politique sociale, ne pas répercuter le prix total des repas cantine pour les enfants ; le prix de revient est de 4,51 € pour les enfants ; le repas sera revendu 3,28 € aux familles. Le prix de revient d'un repas adulte est de 5.51 €. Elle souhaite également maintenir la prise en charge des repas cantine par le financement de la caisse des écoles qui paye les repas gratuits.

RUBRIQUE	UNITE	MODE DE CALCUL	2025	2026
Cantine scolaire			montant TTC	montant TTC
	repas	enfant	3,25 €	3,28 €
	repas	adulte	5,60 €	5,70 €
	repas	personnel AESH	3,50 €	3,55 €
	repas	aidant enfant vulnérable	gratuit	gratuit

Les tarifs des entrées cinéma ne sont pas modifiés.

Sinistre

Une partie des frais induits par l'incendie partiel de l'école Tristan l'Hermite sera imputée sur le budget de fonctionnement. Il s'agit des frais de location des classes préfabriquées pendant les travaux, les frais de l'expert d'assuré, les frais d'avocats.

A ce jour l'assureur n'a pas fixé le montant de l'indemnité.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 :

Les dépenses obligatoires sont modifiées ; le CCAS est partagé en deux entités CIAS et CCAS ; la subvention allouée au CCAS sera de 180 000 € soit 30 000 € supplémentaire.

Le service Départemental Incendie augmente sa contribution de 1,10 % pour l'année 2026, soit un montant de 216 389 €.

Les subventions aux associations et aux commerces sont maintenues.

Les frais financiers sont stabilisés avec la baisse de l'endettement et la hausse des taux des nouveaux emprunts.

Une ligne de trésorerie de 700 000 € va être contractée en 2026 pour permettre la gestion des flux de trésorerie.

INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la volonté de la municipalité de stabiliser la dette, il est proposé de contracter un nouvel emprunt d'un maximum de 500 000 € en 2026 pour maintenir un niveau d'investissement

L'investissement 2026 est composé des restes à réaliser dépenses de 2025 et des nouveaux investissements votés au budget 2025.

Les restes à réaliser dépenses sont de 367 957 €.

Les investissements à voter se situent dans une fourchette de 1 000 000 € à 1 250 000 € ; la municipalité priorise un maximum de projets subventionnés.

L'incendie de l'Ecole Tristan l'Hermite modifie les priorités des opérations prévues.

- Une autorisation de programme va être instruite pour les travaux de reconstruction de l'Ecole
Autorisation de programme (AE) : 600 000 €
Crédit de paiement (CP) 2026 : 410 000 €
Crédit de paiement (CP) 2027 : 190 000 €
La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'issue d'un marché public à l'architecte A.Jugi ; le démarrage des travaux est prévu au mois de septembre.
- SSI (service sécurité incendie) dans les locaux de Traces de Pas) ; les travaux se terminent
- Aménagement de l'avenue du Pont Neuf ;
- Eclairage public ;
- Sécurisation autour de l'Eglise Notre Dame avec de la vidéo protection ;
- Installation de nouveaux modules de columbarium ;
- Aménagement de voirie ;
- Divers matériels pour les services.
- **Les participations des installations sur le territoire :**
- Nouvelle Caserne des pompiers ;
- Lotissement Creusalis au Cheix.
- **Budget Eau HT**

L'investissement 2026 concernera principalement le renforcement du réseau rue Maurice Giboin ainsi que la réparation du réservoir d'eau de Bridiers.

Une somme sera prévue pour des travaux de consolidation des réseaux au fil des incidents de l'année.

La somme inscrite pour le budget investissement est d'environ 570 000 €

- **Budget Assainissement HT**

L'investissement ouvert pour 2026 sera d'un peu plus que 400 000 €.

Les travaux pour la mise en place d'un réseau séparatif au Bois Bimby sont dans les RAR.

Le matériel de la station d'épuration est changé quand les réparations ne sont plus possibles.

a) Les ressources d'investissement

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources viennent en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- **Le FCTVA**

Il s'agit d'une restitution partielle de la TVA payée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Pour son calcul, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) effectuées en année N-1 ; taux 16,404.

Il est à noter que certains travaux concernent des services qui sont assujettis à la TVA (Maison de l'Emploi et de la Formation, camping, etc...) et dont la récupération ne se fait pas via le FCTVA mais de façon non budgétaire et sur le même exercice.

La commune bénéficie de l'automatisation du FCTVA, ce qui ne modifie pas l'année de remboursement en N+1. Les données sont récupérées directement sur le site de la DGFIP, les sommes sont versées après la validation des comptes administratifs. La somme attendue en 2025 sur les travaux 2025 est de 100 000 €.

- **La dotation aux amortissements**

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement. Elle représente environ 275 K €.

Elle est minorée par les subventions amortissables de 15 K €.

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

- ✓ Un dossier spécial pour l'école Tristan l'Hermite sera élaboré dans l'année dès que le montant de l'indemnisation sera connu

- **La Dotation de soutien à l'investissement local DSIL**

- **Les fonds verts :**

C'est un dispositif qui est mis en place pour accélérer la transition écologique dans les territoires porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les taux de subvention varieront de 20 à 80 %. Les dossiers sont à déposer jusqu'en 2027.

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public ;
- Renaturation des villes (dossier jusqu'en 2028).

- **Le fond territorial climat a été créé en 2025.**

- **Le Boost'Comm'Une financé par le département pour une somme maximum de 100 000 €.**
Il sera utilisé sur un ou plusieurs projets jusqu'en 2026.

- **FIPD : sécurisation intrusion et sécurisation vidéo.**

La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement

En 2026, le produit attendu est de 5 000 €.

Pour rappel, cette taxe, dont le taux communal s'élève à 1,5 % (+ 2,5 % pour le taux départemental), est destinée au financement des équipements publics générés par l'urbanisation.

- Le produit des cessions
Aucune vente n'est prévue en 2026.

PROSPECTIVE : MAQUETTES SYNTHETIQUES BUDGETS 2026
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
opérations réelles			opérations réelles		
01	déficit d'exécution	347	01	excédent d'exécution	
			1068	affectation en réserve	203
16	remboursement capital	585	10222	FCTVA	100
165		1	10226	Taxe aménagement	5
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	1 127	13	subventions d'investissement et d'équipements	65
	RAR	368	13	RAR	362
204	subventions d'équipements versées	33	16	emprunt nécessaire à l'équilibre	500
			16	RAR	150
238	constitution avances sur marché	50	165	remboursement caution	-
26			024	produits des cessions au CA	-
27			238	constitution avances sur marché	50
Opérations d'ordres			Opérations d'ordres		
040	travaux en régie	20	021	prélèvement	870
040	subventions amortissables	16	040/28	amortissement immobilisations	275
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
040/198	neutra subv	33	040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales	50	041	opérations patrimoniales	50

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
opérations réelles			opérations réelles		
011	charges à caractères générales	2 254	70	produits du domaine	382
012	charges de personnel	3 950	013	atténuations de charges de personnel	22
014	FPIC	85	73	impôts et taxes	1 370
			731	Fiscalité locale	3 975
65	autres charges de gestion	1 060	74	dotations et subventions	1 013
			75	autres produits de gestion	1 340
66	charges financières	105	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5	77	produits exceptionnels	-
68	provisions	32	78	reprises sur provisions	5
opérations d'ordre			opérations d'ordre		
023	virement à la section investissement	870	042/722	travaux en régie	20
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisation	275	042/777	subventions investissement amorties	16
042/6812	charges à répartir		042/7768	neutra amort subv	33

RESULTAT REPORTE 002

460

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		761	RECETTES		761
opérations réelles		685	opérations réelles		360
1	déficit d'exécution	-	O1	excédent d'exécution	222
		-	1068	affectation en réserve	-
16	remboursement capital	-	10222	FCTVA	
165			10226	Taxe aménagement	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	353	13	subventions d'investissement et d'équipements	-
	RAR	282	13	RAR	88
204	subventions d'équipements versées		16	emprunt nécessaire à l'équilibre	
				RAR	
238	avances sur marché	50	165	remboursement caution	
26			24	produits des cessions au CA	
27			238	avances sur marché	50
Opérations d'ordres		26	Opérations d'ordres		351
40	travaux en régie		21	prélèvement	200
40	subventions amortissables	26	040/28	amortissement immobilisations	151
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
O41	opérations patrimoniales	50	O41	opérations patrimoniales	50
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		862	RECETTES		862
opérations réelles		511	opérations réelles		420
011	charges à caractères générales	358	70	produits du domaine	400
012	charges de personnel	133	13	atténuations de charges de personnel	
014	dégreèvement jeunes agriculteurs		73	impôts et taxes	
			74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion	5	75	autres produits de gestion	20
66	charges financières	10	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		351	opérations d'ordre		26
023	virement à la section investissement	200	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du			différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisations	151	042/777	subventions investissement amorties	26
042/6812	charges à répartir				
RESULTAT REPORTE (002)					416

BUDGET PRIMITIF EAU 2026

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		674	RECETTES		674
opérations réelles		599	opérations réelles		282
01	déficit d'exécution		01	excédent d'exécution	182
		-	1068	affectation en réserve	50
16	remboursement capital	27	10222	FCTVA	
165			10226	Taxe aménagement	
20 21 23	acquisitions et travaux nouveaux	457	13	subventions d'investissement et d'équipements	
	RAR	65	13	RAR	-
204	subventions d'équipements versées		16	emprunt nécessaire à l'équilibre	
				RAR	
238	avances sur marché	50	165	remboursement caution	
26			024	produits des cessions au CA	
27			238	remboursement avances sur marché	50
Opérations d'ordres		25	Opérations d'ordres		342
040	travaux en régie		021	prélèvement	270
040	subventions amortissables	25	040/28	amortissement immobilisations	72
040/4818	charges à étaler		040/4818	charges à étaler	
			040/21	sortie du patrimoine	
040/192	différence sur immob (- value)		040/192	différence sur immob (+ value)	
041	opérations patrimoniales	50	041	opérations patrimoniales	50
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		440	RECETTES		440
opérations réelles		98	opérations réelles		160
011	charges à caractères générales	63	70	produits du domaine	-
012	charges de personnel	17	013	atténuations de charges de personnel	
014	dégrèvement jeunes agriculteurs		73	impôts et taxes	
			74	dotations et subventions	
65	autres charges de gestion	1	75	autres produits de gestion	160
66	charges financières	15	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	2	77	produits exceptionnels	
68	provisions		dont	vente (775)	
			78	reprises sur provisions	
opérations d'ordre		342	opérations d'ordre		25
023	virement à la section investir	270	042/722	travaux en régie	
042/675 6761	différence sur immob (+ value) et sortie du patrimoine		042/7761	différence sur immob (- value)	
042/6811	dotations aux amort immobilisa	72	042/777	subventions investissement amort	25
042/6812	charges à répartir				
RESULTAT REPORTE (002)					255